

Ce texte s'applique à TOUTES les CLASSES D'EMPLOI DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Remplacement d'un enseignant :

Pour plusieurs raisons, la banque du personnel en disponibilité pour les remplacements diminue significativement. Il pourrait arriver que vos services soient requis afin de pourvoir au remplacement d'un enseignant.

Si tel est le cas, que l'école n'a personne pour faire ledit remplacement et que vous êtes la seule ressource disponible, vous vous devez d'effectuer la tâche qui vous est demandée. À partir du moment où l'enseignant n'est pas présent dans l'école, il est important de vous faire reconnaître le droit au salaire d'enseignant auprès de votre supérieur immédiat (direction). Vous recevrez à ce moment le salaire d'enseignant et non celui de votre classe d'emploi, pour un nombre d'heures équivalent au remplacement.

Pour toute question personnelle, bien vouloir joindre l'équipe au (418) 228-1885. Merci!